

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

DIRECTION DU MATERIEL

RAPPORT DE STAGE

POLLUTION DE L'ATMOSPHERE DES ATELIERS M

629.48.048.4 : 614.77

S. N. C. B.

Direction du Personnel
et des Services Sociaux
Bureau 51-13

Documentation et Bibliothèque
85, rue de France
B-1070 BRUXELLES

-E0003-

DOHET Guy

Licencié en Sciences
Chimiques

Direction M 21-2
Section 5

S O M M A I R E

- I. Introduction
- II. Définitions
 - II.1. Les différents états des toxiques
 - II.2. Concentration des toxiques dans l'air
 - II.3. Critères relatifs à la qualité de l'air dans les lieux de travail
 - II.3.1. Valeurs TLV et MAC
 - II.3.2. Valeurs STEL
 - II.3.3. TLV biologiques
 - II.3.4. TLV pour les mélanges
- III. Dispositions légales relatives à la pollution de l'air dans les lieux de travail - Rappel de la réglementation
 - III.1. Art. 148 decies : mesures de prévention contre les nuisances
 - III.1.1. Mesures générales
 - III.1.2. Mesures spécifiques
 - III.2. Articles 57, 58 - Ventilation des locaux de travail
- IV. Prévention des intoxications professionnelles
 - IV.1. Remplacement des substances dangereuses
 - IV.2. Ventilation
- V. Risques de pollution de l'air dans les ateliers M
 - V.1. Pollution de l'air par les gaz et les vapeurs
 - V.2. Sources de pollution par les gaz et les vapeurs à la SNCB
 - V.3. Pollution de l'air par les particules
 - V.4. Sources de pollution par les particules solides à la SNCB
- VI. Conclusions.